

## Accueils de loisirs 3-11 ans Vacances d'hiver 2023

Lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023

Vous trouverez ci-dessous les accueils de loisirs ouverts pendant cette période. Vous pouvez sélectionner celui de votre choix et l'indiquer dans la fiche d'inscription au verso de ce courrier.

Les inscriptions sont à effectuer au plus tard le **vendredi 10 février**. Au-delà de cette date, l'inscription sera facturée sur la base d'un tarif majoré de 30% par rapport au tarif initial. Pour rappel, à défaut d'inscription, votre enfant ne pourra être accueilli.

**Nouveauté :** Pour répondre aux besoins des familles, la Ville a décidé de proposer également un forfait de 2 jours pour celles et ceux qui n'auraient pas un intérêt à inscrire leurs enfants sur un forfait 5 jours

**Première inscription :** En cas de première inscription (enfant non inscrit aux activités périscolaires de l'année 2022-2023), vous devrez vous déplacer à l'Accueil Famille pour remplir la fiche de renseignements sanitaires et déposer une copie des vaccins à jour de votre enfant.

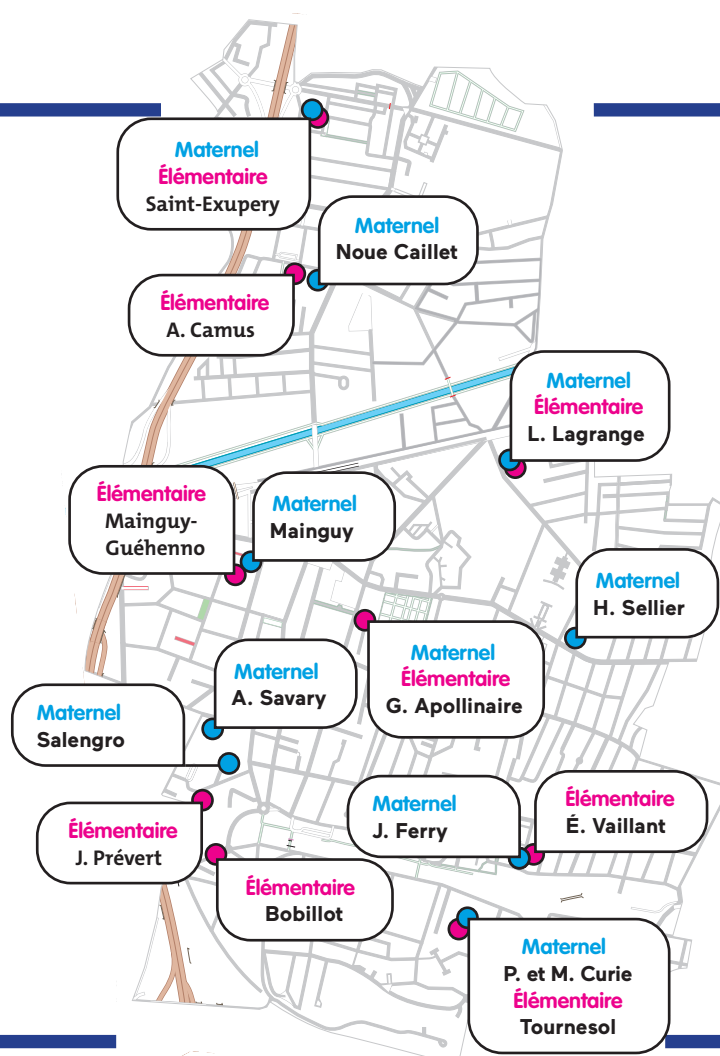
### Accueils de loisirs ouverts

#### MATERNELS

- Alain Savary
- Guillaume Apollinaire
- Henry Sellier
- Jules Ferry
- Mainguy
- Léo Lagrange
- Noue Caillet
- Pierre et Marie Curie
- Saint-Exupéry
- Roger Salengro

#### ÉLÉMENTAIRES

- Albert Camus
- Bobillot
- Guillaume Apollinaire
- Édouard Vaillant
- Jacques Prévert
- Léo Lagrange
- Mainguy-Guéhenno
- Tournesol (Pierre et Marie Curie)
- Saint-Exupéry



# Pour vous inscrire, 2 possibilités - Remplir la fiche d'inscription et :

- la déposer dans l'urne située à l'accueil de l'hôtel de ville - RDC de l'Hôtel de ville - esplanade C. Fuzier
- l'envoyer par courrier à l'Accueil Famille - Hôtel de ville - Esplanade C. Fuzier - 93143 Bondy CEDEX

## Inscriptions aux accueils de loisirs Vacances Hiver 2023

N° de famille :

Attention : Le calcul du quotient familial doit être établi pour bénéficier des tarifs progressifs. Dans le cas contraire, vous serez facturés au plein tarif.

### ENFANT 1

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Accueil de loisirs choisi :  
.....

#### 20 au 24 février :

Forfait 5 jours

Forfait 2 jours - préciser : .....

Jour 1 : .....

Jour 2 : .....

#### 27 février au 3 mars :

Forfait 5 jours

Forfait 2 jours - préciser : .....

Jour 1 : .....

Jour 2 : .....

### ENFANT 2

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Accueil de loisirs choisi :  
.....

#### 20 au 24 février :

Forfait 5 jours

Forfait 2 jours - préciser : .....

Jour 1 : .....

Jour 2 : .....

#### 27 février au 3 mars :

Forfait 5 jours

Forfait 2 jours - préciser : .....

Jour 1 : .....

Jour 2 : .....

### ENFANT 3

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Accueil de loisirs choisi :  
.....

#### 20 au 24 février :

Forfait 5 jours

Forfait 2 jours - préciser : .....

Jour 1 : .....

Jour 2 : .....

#### 27 février au 3 mars :

Forfait 5 jours

Forfait 2 jours - préciser : .....

Jour 1 : .....

Jour 2 : .....

La facturation est forfaitaire par semaine, basée sur le nombre de jours d'ouverture, pour des journées complètes avec repas.

Date et signature du père, de la mère ou du tuteur légal, qui déclare sur l'honneur répondre aux critères d'inscription énumérés dans le règlement intérieur (l'administration se réserve le droit de procéder à tout contrôle sur l'exactitude des critères d'inscription aux activités et de procéder aux rectifications de rigueur si nécessaire).

Cadre réservé à l'administration  
L'Accueil famille a bien enregistré les inscriptions.

Nom de l'agent : .....

Date : ..... / ..... / 2023

Signature :

Date : ..... / ..... / 2023

Nom : .....

Prénom : .....

Tél. : .....

Signature :